AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

19 Juin 1962

1er supplément au bulletin N° 21 de Juin 1962

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Quelques nouveaux foyers sont apparus et la croissance de la vigne s'accélère. Un traitement généralisé devra être appliqué avant le 23 juin. Dans de nombreuses situations, il s'agira du traitement post-floral prévu par le bulletin précédent.

BLACK-ROT (Savoie- Grésivaudan- Bugey- Cévennes)
Un nouveau traitement devra être effectué dès après la floraison comme prévu au bulletin précédent. Dans les Cévennes lorsque ce traitement post-floral aura été effectué avant le 15 juin, il sera nécessaire d'en appliquer un nouveau avant le 27 juin, date probable d'apparition des premières taches à la suite des orages de la semaine écoulée.

VERS DE LA GRAPPE - Aucun nouveau traitement n'est à prévoir pour l'instant.

INFORMATIONS

OIDIUM - Le temps chaud et humide avec des pluies généralement faibles a été favorable à la maladie. On devra poursuivre la protection sur les cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - De nombreux foyers sont apparus. En toutes régions, un nouveau traitement devra être effectué dès réception de ce bulletin.

CARPOCAPSE (pommier, poirier, prunier, noyer)
Le relèvement de la température a favorisé une recrudescence et une nouvelle extension de l'activité du ravageur.
Un nouveau traitement, qui sera le 1er, le 2ème ou le 3ème suivant les régions, sera appliqué aux dates suivantes:

- du 21 au 24 juin - AIN: 42, 43, 44, 47, 51 - ARDECHE: 142, 146, 147, 151, 152
DROME: 121, 123, 131, 132, 133, 134, 135 - ISERE: 104, 105, 111, 115
LOIRE: 4 - RHONE: 23, 33, 35, 37 au nord de Villefranche
SAVOIE: 82, 87, 89 - HTE SAVOIE: néant

- du 26 au 29 juin - AIN: 40, 41, 45, 46 - ARDECHE: 144 - DROME: 126, 128, 136
ISERE: 101, 102, 107, 108, 110, 116, 120 - LOIRE: 3, 5, 6, 11, 13, 14
RHONE: 21, 22, 25, 29, 31, 36, 37 au sud de Villefranche
SAVOIE: 85, 88, 90 - HTE SAVOIE: 63, 64, 69

- dès réception - sur prunier seulement dans toutes les régions citées dans les bulletins précédents et non dans celui-ci.

P./337

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

En pépinières comme sur pêchers et abricotiers, appliquer dès réception un nouveau traitement dans toute la zone de culture du pêcher.

POU DE SAN JOSE - (zones contaminée et de protection)

Les éclosions de la première génération sont favorisées par le retour de températures plus élevées. Le premier traitement devra être appliqué entre le 20 et le 26 juin. Un bulletin ultérieur précisera si un second traitement doit être prévu.

On utilisera une des formules suivantes:

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 gr d'un produit à 50% de D.D.T.
- émulsion huileuse de D.D.T. à raison de 100gr/hl de matière active
- oléoparathion ou émulsion huileuse de parathion à raison de 25gr/hl de matière active

---

PETITS FRUITS

Les traitements suivants devront être appliqués ou **renouvelés** dès réception:

- Didymella et Anthracnose sur framboisier à l'aide d'un produit cuprique ou organo-cuprique
- Sésie du groseillier: pulvérisation abondante, à base de Lindane, D.D.T. ou parathion
- Chenilles diverses sur framboisier et cassissier: traitement à l'aide d'un ester phosphorique
- Byturus sur framboisier: traitement à base de toxaphène, seulement dans les plantations où l'activité de l'insecte n'est pas terminée.

GRANDE CULTURE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - DORYPHORE -- Les éclosions de larves de doryphore sont très abondantes et nécessitent partout un traitement. On n'adjoindra un fongicide destiné à lutter contre le mildiou que dans les seules localités les plus affectées par les orages de la période du 8 au 19.

RAVAGEURS DE LA BETTERAVE - Un traitement insecticide n'est actuellement à envisager que dans les parcelles qui commenceraient à souffrir de la sécheresse.

RAVAGEURS DE LA LUZERNE - Après l'apion et le phytonome, le négril a fait son apparition, notamment dans la région Drôme-Isère. Partout où des dégâts seraient constatés, on appliquera une des formules suivantes:

- sur les fourrages à consommer verts: produits à base de pyrethrine
- sur les fourrages à sécher ou ensiler: D.D.T., Dieldrine, Lindane, Toxaphène.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX